

B. HUGON
Commissaire Enquêteur,
2 Place de l'Evêché
26760 Beaumont les Valence

Projet d'aménagement de la déviation de LIVRON-LORIOLO

Enquête publique Environnementale Unique regroupant
Une enquête préalable à déclaration d'utilité publique,
Une enquête Autorisation Environnementale Unique pour les installations, Ouvrages, Travaux
et Activités (AEU-IOTA) comprenant une Autorisation au titre de la loi sur l'eau,
une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés

Rapport de Synthèse n° 2

La permanence du 06 01 2020 a mis fin à l'enquête publique à la fermeture des mairies de Livron et Loriol respectivement à 17h et 16h 30. Par ailleurs le site internet de la préfecture a été clos à 24 h.

Les registres, clos par mes soins ont contenu :

- 15 contributions et 5 courriers dont 3 par internet pour Livron,
- 11 contributions et 1 courrier pour Loriol.

Je porte à votre connaissance les contributions du public :

Ville	Provenance	Nom & Domicile	Consistance de la remarque
Livron	Li 1	M.Escobar (Rue Combier,RN7)	Se plaint de la situation actuelle (pollution due au passage des véhicules). Entièrement d'accord pour le projet, à quand les travaux?
Livron	Li 2	M.Fernandes	Au début de l'entretien protestation sur le projet et après explications d'accord sur ce tracé de déviation.
Livron	Li 3	Mme Kostoszyk	Les explications lui conviennent, d'accord sur le projet. A quand la réalisation?
Livron	Li 4	M. Despert(verbalement)	Est satisfait des explications, se pose le problème des ouvrages hydrauliques côté Domazane, ne dépose pas sur le registre mais il reviendra ou écrira.
Livron	Li 5	M. Clary	Les explications lui conviennent, le projet prend bien en compte les données environnementales.
Livron	Li 6	M. Duriez(allée des santolines) via internet	Déclare être d'accord avec le projet dans sa globalité mais indique que seule la construction du barreau central va entraîner un trafic dense dans les rues de Livron donc des dégradations, de la pollution, de l'insécurité. Il se demande pourquoi les autres barreaux ne sont pas financés, il regrette que le projet ait été réduit par rapport au précédent.
Loriol	Lo 7	M.Peyret	Préconise la mise en place d'un tuyau sous le pont de la Drôme pour passer de l'eau entre les deux communes.

Loriol	Lo 8	M.Bouttier (Agriculteur)	<p>Compose un tableau récapitulatif des financements de l'ouvrage aboutissant à un coût trop élevé pour les Loriolais. Coût par habitant 390€. Dénonce le coût trop élevé pour une demi-déviations.</p> <p>Félicite le projet du giratoire des "Blaches", Parcelle de 5.8 ha(MC01) dédiée à la culture en herbe, terre de bonne qualité et demande si d'autres parcelles d'une qualité moindre pourraient être trouvés sur la commune.</p>
Loriol	Lo 9	M.Fauriel(Agriculteur) Président de la SAFER	<p>Identifie la parcelle de 5.8 ha(MC01) comme étant une parcelle plate, irriguée qui pourrait faire l'objet d'une installation d'un jeune agriculteur.</p> <p>Il signale qu'il existe suffisamment de parcelles abandonnées qui pourraient remplacer aisément celle-ci.</p> <p>Il propose de travailler avec la chambre d'agriculture et la SAFER pour organiser ces compensations.</p>
Loriol	Lo 10	M.Dufour(Gérant de SCI)	<p>N'est pas contre le projet. Il a déposé un permis de construire dans la zone soumise aux nouvelles acquisitions foncières près de l'OA7 (ZY 278 et ZY 281).</p> <p>Il propose de repousser l'implantation de son bâtiment et négocier avec les MO.</p>
Loriol	Lo 11	M. Targat	<p>Il est urgent de faire cette déviation. Il soulève le risque d'accident au franchissement du pont (OA7) en raison d'une fausse courbe et de l'Aquaplaning,</p> <p>Il est vigilant à l'augmentation du trafic PL sur l'allée des fruitiers en raison de la zone "Changrand" à l'est.</p> <p>Il propose de rajouter un giratoire au nord de l'ouvrage OA7 pour mieux desservir la zone.</p>
Livron	Li 12	M. Bleyton (verbalement)	S'intéresse aux écoulements aux abords du Riou(rétablissement des écoulements OH2 ,OH3)
Livron	Li 13	Mme Connot	Ne pose pas de question mais souhaite lire les documents, déclare revenir prochainement.
Livron	Li 14	M. Desper, Mme Dansac(verb); Asociation Livron-Loriol	<p>Regardent plus précisément la mise en place des ouvrages de décharge au droit de "Domazane".</p> <p>Annoncent un courrier prochain.</p> <p>S'interrogent sur le nombre d'ouvrages de décharge côté Loriol par rapport à celui du côté Livron</p>
Livron	Li 15	M.Sahy (Agriculteur)	Relève que le projet ne rétablit pas le chemin de Chamalioux ce qui le gêne pour accéder au silo à l'ouest. Il faudra passer par la RD 86
Loriol	Lo16	Association Protégeons l'Hermite	Dépose un courrier relatant la demande d'ouverture de carrière de Guintoli au sud de la commune et l'action de l'association qui a abouti à l'annulation de ce projet. Elle se dit vigilante et mobilisée pour toute nouvelle demande.
Loriol	Lo 17	M. Terras (exploitant agricole)	Rappelle que la commune de Loriol comprend beaucoup de vergers qui contribuent à la lutte contre la pollution, en contradiction avec les exigences de l'administration pour le monde agricole. Pendant les travaux attention à la fréquentation et vitesse des usagers.
Loriol	Lo 18	M. Chareyre (arboriculteur)	Ne voit pas la nécessité de la déviation, consommatrice de terrains agricoles, qui désertifie le centre du village et qui coûte cher à la population. il s'oppose aux prélèvements de gravier en zone agricole qui dénature

			l'environnement.
Loriol	Lo 19	Mme Fauriel (cogérante EARL) Chareyre Fruits et Bio Fruits	Jeune agricultrice, elle s'inquiète du redémarrage du projet de la déviation:" Elle rappelle la demande d'ouverture de la carrière Guintoli qui a été stoppée par l'intervention de l'Association au lieudit "l'Hermitte" Elle affirme qu'aujourd'hui il y a du gravier en quantité dans la rivière, le prélèvement pourrait éviter les inondations. Attention à la création d'une carrière à proximité de la déviation: impacts forts (sur l'arboriculture, l'eau, la faune et la flore, nuisances sonores, poussières,) Augmentation du trafic sur les routes. Maintien du pont sous voie ferrée pour les tracteurs. Elle souligne la bonne qualité agronomique de la parcelle dédiée à la compensation environnementale (MC01)."
Loriol	Lo 20	M.Bouttier (Agriculteur) (verb)	Se présente à nouveau à la permanence, il consulte les dossiers et prend connaissance du site IDE de la Drôme. Ne dépose pas.
Loriol	Lo 21	M. Durand (Riverain)	Déclare que son habitation se situe en bordure du projet de déviation et à proximité de la zone ITM. Sans avoir consulté les dossiers et plans à disposition, il préconise des mesures contre le bruit, l'eau, demande la plantation d'arbres d'espaces verts. Il dénonce le sacrifice de terrains agricoles. Il accuse la bêtise humaine de bétonner, goudronner, polluer au profit des grosses entreprises.
Loriol	Lo 22	M.Plantier	S'étonne que le commissaire enquêteur ne soit pas présent le 18 12 2019 à 14h en mairie. (permanence le matin de 9h à 12h). Il cite des points négatifs qui expliquent son opposition au projet. Il déclare qu'il n'y a aucun avantage pour les Loriolais. Sans avoir consulté les dossiers s'interroge sur ce qui est prévu et il part en guerre contre l'occupation de la vallée du Rhône, il propose que l'A7 soit empruntée gratuitement par les camions. Il souhaite un Référendum pour ou contre la déviation. Il se demande quel poids a le rapport du commissaire enquêteur et si les élus peuvent s'y opposer. Il souhaite une réunion publique sur le projet.
Loriol	Lo 23	Mme Mézieu	S'interroge sur ce qui va être mis en place pour lutter contre le bruit, la pollution et d'autres nuisances? Loriol se veut BIO malgré l'A7 et la zone artisanale de Champgrand qui vont rendre les riverains malades. Le BIO c'est de la bêtise, la santé des riverains passe après l'économie, l'argent.
Livron	Li 24	M.Despert Association déviation Livron-Loriol, Association Riverains Prentegarde	Dépôt de 2 courriers: Le premier signé de MM Despert et Boyer. La suppression du chemin de Chamialoux qui enclave la zone de Domazane (120 habitations). Doute sur le calibrage des cadres route de Savinas en cas de brèche sur la digue de Palère. Deuxième courrier signé Despert fait part de l'historique des dégâts sur la digue de Palère et les réparations qu'il a dû réaliser. Aujourd'hui l'AFR n'existe plus, la prévention des inondations relève de l'Intercommunalité. Il s'interroge sur les hypothèses retenues pour la transparence hydraulique, Quels dommages si la Drôme se déviait vers Livron en cas de rupture? (Proverbe en Provençal).

Livron	Li 25	Mme Llamas(Conseillère Municipale) (Via Internet)	Le projet de déviation présente une utilité publique et collective importante. Faut-il réaliser maintenant le barreau central seulement alors que sa fonctionnalité n'est pas avérée et que le financement des autres barreaux n'est pas assuré? Les habitants de Livron et Loriol vont payer pour cette opération qui relève de la compétence de l'Etat et qui n'apportera aucun progrès mais des nuisances supplémentaires. Elle propose que ces travaux soient réalisés que si il y a une certitude que l'ensemble de la déviation se fera.
Livron	Li 26	M.Tejada (Président du lotissement " la clé de sol" (via Internet)	Le projet de déviation passe près de notre lotissement. Il veut être sûr que les nuisances sonores seront contenues par des murs anti bruit Le chemin de Couthiol desservira-t-il encore la Zi de Fiancey? Crainte du passage des PL de GPA.
Livron	Li 27	M.Rodriguez	Dual Riou et lotissement. Intervient pour le bruit que va provoquer la déviation. il faut absolument des murs anti bruit.
Livron	Li 28	M. Tejada	Il faut éviter le chemin de Couthiol pour le charroi de GPA, cause de nuisance au lotissement "la clé de sol".
Livron	Li 29	Mme Connot	Relève que le projet comprend 6 ronds-points sur 9 km, Enumère les effets négatifs de ce projet (consommation de terres agricoles, distances accrues, consommations pollution, coût pour les ouvrages. Tout ça pour éviter 7 feux tricolores. Inquiétude sur le barreau centre, surplus de circulation sur les routes des deux communes. la déviation définitive doit être réalisée au plus vite.
Livron	Li 30	M.Boyer	La déviation est un bon projet. Il déclare que les véhicules n'ayant que le seul barreau central à leur disposition vont passer par les petits Robins et par les rues de Livron. la construction du seul barreau central ne se justifie pas.
Livron	Li 31	M. Nivot	Projet intéressant évitant les centres villes. Il dénonce la réalisation du barreau central sans garantie de réalisation des barreaux nord et sud. Impact fort des routes inadaptées à recevoir un tel trafic le hameau des petits Robins sera impacté fortement pour ceux qui veulent rejoindre le barrage de Charmes. Puis-je être favorable à un projet global qui n'en n'est pas un!
Livron	Li 32	M. Colsen	Habite aux Charmilles, côté ouest à 300m environ du projet. Il demande des murs antibruit. Il se plaint d'entendre les bruits de l'A7. Avec la construction d'un seul barreau central la circulation va se reporter sur la route de la Voulte - Livron alors qu'il est déjà difficile de circuler
Livron	Li 33	M. Souillot	La déviation est une priorité absolue en raison des nuisances que subissent les Livronnais. Les instances doivent agir immédiatement. Du retard ! Il est dubitatif sur la réalisation des travaux par méfiance.
Livron	Li 34	M. Terrasse	D'accord avec le projet avec une réalisation rapide.
Livron	Li 35	M. Bleyton	Déjà exproprié précédemment, il demande que la conduite d'irrigation située sur les parcelles ZN 826 et 822 soit rétablie.

En plus des questions posées dans le rapport de synthèse n°1, je vous propose de rajouter celles-ci :

Concernant Livron :

-Les conduites d'irrigation sur la propriété de M. Bleyton seront-elles rétablies ?

- Les LBA et GBA contiendront-ils les bruits aux abords du giratoire VC 37

(Lotissement « la clé de sol »)?

-Le chemin de Chamalioux ne sera-t-il pas rétabli malgré les nombreuses demandes des riverains ?

Dans la plaine de « Domazane » j'ai noté que 20 ouvrages de décharge seraient construits pour évacuer un débit de 42 m³/s (débits provenant de la rupture de la digue de « Palère » dont le scénario a été établi sur la base de la transparence hydraulique).

-Maintenez-vous ces dispositions bien que l'ancien président de l'AFR (M. Despert) mette en doute cette hypothèse de calcul ?

Concernant Loriol:

En rive gauche, j'ai compté 128 ouvrages cadre construits pour la transparence hydraulique (III.2.3. vue en plan générale et profil en long III.2.3.2 Barreau Centre) capable d'évacuer un débit débordant de 220 m³/s provenant de la rupture de digue. Le document E 3 Impact des mesures donne à la page 80 les informations suivantes : « En ce qui concerne les ouvrages de décharge en rive gauche de la Drôme, il est proposé de réduire à 30 (au lieu de 57) le nombre d'ouvrages situés entre l'OA7 et L'OA8 (OH 25 G1) et de réduire à 12 (au lieu de 15, soit 24 ouvrages au lieu de 30) le nombre d'ouvrages de OH 28.G1 et OH28 .G3) ».

-Pouvez-vous clarifier ce point et expliquer la discordance entre la vue en plan et le document « l'Impact des mesures » ?

S'agissant du différend entre la commune de Loriol et l'Etat à propos des écoulements de la « Gueule » et aussi la prise en compte des écoulements du « Riboulin », le projet rétabli les écoulements et les ouvrages construits sont en concordance avec la loi sur l'eau. Cependant certains habitants de « La Jardinière » déclarent être inondés souvent et craignent de l'être encore après travaux :

-Pouvez-vous définir ce qui relève du projet de déviation et des travaux connexes de ceux relevant de la collectivité qui ne peuvent pas être résolus par les travaux de la déviation.

Un certain nombre de personnes habitant à proximité de la rivière Drôme et la connaissant depuis toujours s'interrogent sur le niveau des graviers déposés dans son lit mineur qui risque d'aggraver le passage des crues et causer des débordements. Elles proposent logiquement un curage de la rivière dont les matériaux serviraient au chantier de la déviation qui est déficitaire en matériaux.

-Quels arguments pouvez-vous opposer à cette démarche de bons sens du public ?

Remarques générales :

De l'avis général il ressort que ce projet ne peut pas être traité par morceau, seul l'ensemble de la déviation intéresse les riverains car ils craignent de subir d'énormes nuisances en cas de phases transitoires trop longues.

- Quelles assurances pouvez-vous donner pour que ce projet se réalise dans un délai raisonnable?

Bien que des explications complètes aient été données à chaque permanence, très peu de personne se sont intéressé au volet environnement concernant la demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés.

Bernard HUGON
Le 13 01 2020

